



Recevoir un Child Support lorsque vous vivez à l'étranger

Ces informations vous concernent si...

- vous vivez à l'étranger (sauf en Nouvelle-Zélande) et recevez un Child Support d'un parent vivant en Australie par l'intermédiaire du Department of Human Services.
- Le montant des versements de votre Child Support a été fixé à l'étranger ou en Australie.

Accords internationaux

L'Australian Government Department of Human Services (Human Services) a signé des accords avec certains pays dans le cadre d'International Conventions and Agreements. Cela signifie que si vous vivez à l'étranger avec vos enfants et que leur autre parent vit en Australie, nous pouvons contribuer au transfert des sommes qui vous sont dues. Une liste de ces pays est disponible sur le site à l'adresse humanservices.gov.au.

Comment enregistrer votre dossier de Child Support en Australie ?

Si vous vivez dans l'un des pays avec lesquels l'Australie a signé un accord, vous pouvez nous demander de l'aide même si vos enfants n'ont pas la citoyenneté australienne. Vous devez faire une demande de Child Support auprès de l'autorité compétente de votre pays. Selon les règles en vigueur dans ce pays, elle nous transmettra votre demande.

Vous pouvez demander :

- à ce que nous procédions à l'enregistrement et au recouvrement des paiements dont le montant a été calculé à l'étranger ;
- à ce que soit calculé un Australian Child Support.

Si vous vivez dans un pays n'ayant pas signé d'accord avec l'Australie et que vos enfants ont la citoyenneté australienne, vous pouvez toujours faire une demande pour que le parent de vos enfants qui vit en Australie verse un Child Support. Contactez-nous pour plus d'informations.

Le résultat de votre demande vous sera communiqué soit par l'autorité compétente de votre pays, soit par nos services. Nous pouvons également vous indiquer les options qui s'offrent à vous si votre demande est refusée.

Paielements sans intermédiaire

Si vous êtes inscrit auprès de nos services, vous pouvez opter pour ce type de paiement après que :

- le calcul du montant des versements du Child Support a été effectué ; ou
- nous avons accepté un accord de Child Support.

Nous vous informerons du montant des paiements à verser dans le cadre du Child Support. Si vous et l'autre parent parvenez à vous mettre d'accord sur les modalités de paiement optimales pour vous et vos enfants, les paiements s'effectuent sans intermédiaire. Visitez le site humanservices.gov.au pour plus d'informations.

Comment les montants à payer sont-ils calculés ?

Cas d'une demande d'enregistrement de paiements dont le montant a été fixé à l'étranger

Si votre demande concerne l'enregistrement d'un montant fixé dans le pays où vous vivez, nous vérifierons les informations fournies dans votre demande et procéderons (en fonction de nos exigences) à l'enregistrement du montant :

- du Child Support impayé à ce jour et actuel ;
- de l'obligation alimentaire impayée à ce jour et actuelle (le cas échéant).

En règle générale, nous ne procédons pas à l'enregistrement :

- des montants dus pour les frais de scolarité ;
- des montants dus pour l'assurance santé ;
- des intérêts à payer ou astreintes pour retard de paiement.

Si le montant que vous devez recevoir est exprimé dans une monnaie étrangère, nous le convertirons en dollars australiens. Pour ce faire, nous utilisons le taux de change international à la date du jour de réception de votre demande.

Cas d'une demande de calcul de pension alimentaire australienne

Si vous avez fait une demande de pension alimentaire dont le montant va être fixé en Australie, celui-ci sera calculé en vertu de l'Australian Child Support Scheme. Ce calcul s'effectue selon les revenus des deux parents et les conditions de garde des enfants, l'âge de ces derniers et une estimation des frais moyens d'éducation des enfants prévus par la loi. Si un parent a également d'autres enfants à charge, cela est pris en compte.

Lors du calcul du montant du Child Support **pour vous**, nous prenons en compte :

- Votre revenu pour la plus récente année fiscale dans votre pays. Des pièces justificatives de vos revenus sont nécessaires et doivent être fournies dans la monnaie du pays concerné. La conversion en dollars australiens s'effectue en utilisant la moyenne des taux de l'International Money Transfer de la Commonwealth Bank Australia pour l'année fiscale du pays étranger concerné.

Si nous ne parvenons pas à entrer en contact avec vous pour obtenir ces informations, nous demanderons aux autorités compétentes de votre pays de nous les fournir. *Cependant, les règles de confidentialité en vigueur dans les autres pays signifient souvent que ces autorités ne sont pas en mesure de les divulguer.*

Si nous ne pouvons pas avoir accès aux renseignements concernant vos revenus, nous utiliserons les informations sur vos revenus dont nous disposons pour calculer un salaire provisionnel. Celui-ci :

- se base sur les Male Total Average Weekly Earnings (MTAWE) en Australie ; ou
- est un montant s'élevant à 0 AUD dans certaines circonstances.

Pour plus d'informations sur les salaires provisionnels ou les MTAWE, visitez le site **humanservices.gov.au**.

Le montant des sommes versées dans le cadre d'un Child Support est régulièrement revu pour s'assurer qu'il reflète bien les circonstances des deux parents. Il est important que vous nous communiquiez les dernières informations concernant vos revenus dans les plus brefs délais. Sans cela, le montant de votre Child Support peut se révéler inexact et nous ne pourrions alors pas réviser tout changement du montant des versements de manière rétroactive.

Lors du calcul du montant du Child Support **pour le parent qui est en Australie**, nous prenons en compte :

- son revenu imposable tel qu'il a été calculé par l'Australian Tax Office (ATO) pour l'année fiscale australienne précédant le dépôt de la demande ;
- la somme totale des allocations qui lui ont été versées par Centrelink au cours de cette même année fiscale ; ou
- ces deux éléments à la fois.

Si cette personne n'a pas récemment fait de déclaration d'impôts et que nous ne pouvons pas calculer ses revenus en nous basant sur d'autres informations, nous calculerons le montant du Child Support sur la base d'un revenu provisionnel. Ce revenu provisionnel est calculé en indexant le revenu imposable le plus récent calculé par l'ATO sur la croissance des salaires. Si sa plus récente déclaration d'impôts auprès de l'ATO date de moins de deux ans, c'est le chiffre figurant sur cette déclaration qui sera utilisé. Plus d'informations sur les revenus provisionnels sont disponibles sur **humanservices.gov.au**.

Que faire si vous n'êtes pas d'accord ?

Nous ne sommes pas en mesure de modifier le montant des versements auxquels vous avez droit à l'étranger à moins que l'autorité étrangère compétente ne l'instruise. Vous devez vous adresser à l'autorité étrangère qui a calculé ce montant pour discuter de toute modification.

Cas d'une demande de calcul de pension alimentaire en Australie

Appelez-nous au + 61 131 272* ou au + 61 6216 0864* si vous estimez que le calcul de votre pension alimentaire est incorrect (sans oublier de composer l'indicatif pour appeler l'international si nécessaire). Nous discuterons de votre dossier en détail pour nous assurer que les informations dont nous disposons sont correctes. Si vous n'êtes pas d'accord avec notre décision, vous avez le droit de demander à ce qu'elle fasse l'objet d'une révision. Contactez-nous par téléphone pour discuter des options qui s'offrent à vous et nous vous expliquerons comment faire objection.

Si vous pensez que le montant des versements s'effectuant dans le cadre de votre Child Support ne reflète pas votre situation personnelle ou celle de vos enfants, voire celle de l'autre parent, vous pouvez demander à ce que ce montant soit recalculé. Vos circonstances doivent répondre à certains critères pour demander une modification du montant des versements. Un simple mécontentement quant à ce calcul n'est pas une raison suffisante pour faire une demande.

Rendez-vous sur [humanservices.gov.au /reviewsandappeals](https://humanservices.gov.au/reviewsandappeals) pour plus d'informations sur la manière de faire objection et de faire une demande de modification du montant des versements.

Nomination d'un représentant

Vous pouvez nommer une autre personne ou entité qui collaborera avec nous en votre nom. Votre représentant pourra demander des renseignements et fournir des informations en votre nom, mais ne pourra pas signer de documents ou négocier pour vous. Pour nommer un représentant, remplissez le formulaire intitulé « *Representative Authority* » disponible sur humanservices.gov.au et envoyez-le nous par courrier ou par fax.

Moyens de recouvrement des paiements

Au moment de l'enregistrement de votre dossier, nous tenterons d'entrer en contact avec le parent vivant en Australie pour discuter de ses obligations et lui demander de verser la pension alimentaire de manière volontaire. Nous lui accordons pour cela généralement un ou deux mois.

En cas d'arriérés, nous discuterons également du paiement des sommes dues avec le parent en Australie. S'il est vrai que nous l'encourageons à payer l'intégralité de ces arriérés, cela n'est hélas pas toujours possible. Nous travaillons de concert avec lui pour que des modalités de paiement réalistes et cohérentes soient mises en place selon sa situation financière. Ces modalités ne peuvent pas être discutées avec vous pour des raisons de confidentialité.

Inscrivez-vous dès maintenant aux Child Support Online Services

Les Child Support Online Services (également connus sous le nom de CSAonline) sont un moyen rapide, facile et sécurisé de gérer votre Child Support où et quand vous voulez. Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour consulter et mettre à jour vos renseignements personnels et nous envoyer des messages sécurisés (les pièces jointes le sont aussi).

Rendez-vous sur le site humanservices.gov.au/csaoline pour en savoir plus.

Comment allez-vous recevoir les paiements ?

Seul l'argent que nous recevons de l'autre parent vous sera envoyé. Nous ne pouvons pas faire d'avance sur le Child Support. Une fois l'argent reçu, le Child Support est versé une fois par mois. Tous les paiements reçus dans le mois sont envoyés le mois suivant en une seule fois. Par exemple, l'argent reçu en juillet vous parviendra mi-août.

Dans le cas où l'autorité compétente à l'étranger agit en votre nom, c'est à elle que nous enverrons l'argent et c'est elle qui déterminera la manière dont les paiements vous seront ensuite versés. Contactez-la pour plus d'informations sur les paiements.

Si l'argent vous est envoyé directement, nous pouvons vous payer :

- électroniquement sur un compte bancaire australien déjà ouvert ; ou
- en vous envoyant une lettre de change internationale (chèque) dans votre monnaie (ou en dollars américains, mais pas en dollars australiens) à l'adresse que nous avons dans notre système. Il est donc important que nous ayons toujours dans notre système vos coordonnées exactes.

En cas de paiement par chèque, il faudra éventuellement attendre huit semaines à partir du moment où le parent résidant en Australie a payé la somme due. Pour que nous vous versions l'argent, la somme payée par le parent résidant en Australie doit être supérieure à 50,00 AUD. De même, nous ne pouvons pas transférer de fonds directement sur un compte bancaire à l'étranger.

Que peut-on faire si le parent en Australie ne paie pas ?

Si le parent en Australie refuse de faire des paiements volontaires, ne remplit pas ses obligations ou est injoignable, nous disposons de divers pouvoirs administratifs pour recouvrer le Child Support de vos enfants. Il s'agit de :

- saisies obligatoires sur salaire ;
- déductions de comptes bancaires ;
- prélèvements sur un Australian tax refund.

Cependant, nous ne pouvons pas :

- suspendre un permis de conduire ;
- faire une saisie de biens à moins que l'affaire ne soit portée devant un tribunal et, dans ce cas, uniquement dans de très rares circonstances ; ni
- emprisonner le parent mauvais payeur.

Si nous avons pris toutes les mesures raisonnables pour recouvrer les sommes dues et que cela est resté sans succès, nous ne pourrions sans doute rien faire de plus tant que nous ne disposons pas de nouvelles informations. Nous vous contacterons donc pour savoir si vous avez de nouvelles informations susceptibles de nous aider dans nos démarches de recouvrement. Nous vous informerons par écrit de toute décision que nous avons prise.

Que se passe-t-il si le parent débiteur quitte l'Australie ?

Si le parent débiteur quitte l'Australie, nous évaluerons s'il continue d'être un résident fiscal en Australie ou non. Si ce n'est pas le cas, nous clôturerons votre dossier de Child Support. Nous vous contacterons pour discuter des impayés et ce qu'il en adviendra.

Votre situation a-t-elle changé ?

Assurez-vous que vos informations personnelles sont toujours à jour en nous informant au plus vite de tout changement affectant votre situation personnelle.

Outils d'aide

Nous proposons tout un ensemble de documents et toute une gamme de produits aidant à mieux comprendre le Child Support Scheme et destinés à vous aider, vous et vos enfants, après la séparation. Tous sont disponibles gratuitement sur humanservices.gov.au/order ou en appelant le **1800 040 972***.

Services d'aide

Des services d'aide sont parfois disponibles dans le pays où vous vivez pour vous aider à gérer les problèmes de séparation. Recherchez sur Internet pour savoir où sont les services les plus proches de chez vous ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

Adressez-vous aux autorités locales pour obtenir des informations sur les services d'aide près de chez vous.

Confidentialité et vie privée

Nous recueillons des informations sur vous et votre famille dans le cadre du Child Support. Nous sommes conscients que certaines informations sont sensibles ; nous accordons une grande importance à la protection de votre vie privée. Pour plus d'informations, consultez la fiche d'informations intitulée *Privacy* sur humanservices.gov.au/privacy.

Contactez-nous

- Si vous avez un compte avec les Child Support Online Services (aussi connus sous le nom de CSAonline), vous pouvez nous envoyer un message sécurisé avec une pièce jointe. Visitez le site humanservices.gov.au/csaonline.

- Visitez notre site Web à l'adresse **humanservices.gov.au/contact**.
- Appelez le + **61 131 272***† ou le + **61 3 6216 0864***† pendant les heures ouvrables (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45, heure de la côte est de l'Australie). Pour nous appeler de l'étranger, n'oubliez pas de composer l'indicatif pour appeler l'international si nécessaire. Si vous n'êtes pas sûr de l'indicatif, contactez votre opérateur téléphonique.
- Demandez à votre représentant de vous aider.

* L'appel peut vous être facturé.

† Veuillez noter que votre appel peut être enregistré.

Besoin des services d'un interprète ?

Si vous ne parlez pas anglais et que vous avez besoin d'aide, appelez le Telephone Interpreting Service au **131 450**.



Receiving Child Support when you live overseas

This information is for you if

- you live overseas (excluding New Zealand) and receive Child Support via the Department of Human Services from a parent who lives in Australia
- your Child Support payment amount is established overseas or in Australia.

International arrangements

The Australian Government Department of Human Services (Human Services) has arrangements with a number of countries under International Conventions and Agreements. This means if you and your children live overseas and the other parent lives in Australia we can help transfer payments to you. A list of these countries is available on humanservices.gov.au

How to register your Child Support case in Australia

If you live in one of the countries we have an arrangement with, you can apply for our help even if your children aren't Australian citizens. You must apply for Child Support through the overseas authority in your country. Depending on their rules, they'll forward your application to us.

You can apply to:

- have an existing payment amount established overseas, registered and collected by us
- have an Australian Child Support assessment made.

If you live in a country that doesn't have an arrangement with Australia, and your children are Australian citizens, you may still be able to apply for Child Support from the parent living in Australia. Contact us for more information.

You'll be told of the outcome of your application through the overseas authority or by us. We can also tell you about your options if the application is refused.

Private payments

If you've registered with us, you can choose this option when:

- a Child Support assessment has been issued, or
- a Child Support agreement is accepted by us.

We'll tell you how much Child Support needs to be paid. If you and the other parent can work out the payment arrangements that best suit you and the children, then payments are made privately. Visit humanservices.gov.au for more information.

How payments are worked out

If you applied for a payment amount established overseas to be registered

If your application is to register a payment amount established in the country where you live, we'll check the details of your application and (subject to our requirements) register the amount of:

- ongoing and overdue Child Support
- ongoing and overdue spousal support (if applicable).

We generally won't register:

- amounts payable for school fees
- amounts payable for medical insurance
- interest or late payment penalties.

If the amount you should receive is shown in a foreign currency, we'll convert the amount into Australian dollars. The amount is worked out by using an international exchange rate on the day we get your application.

If you applied for an Australian assessment

If you applied for payments to be calculated using an Australian assessment, your amount is worked out under the Australian Child Support Scheme. It's based on both parents' income and level of care, the age and the statutory estimated average cost of raising children, and any other dependent children each parent may have.

When we calculate Child Support amount **for you** we use:

- your income from the most recently ended financial year in your country. Documentary evidence of the income is necessary and needs to be provided in your foreign currency. This is converted into Australian dollars using the average of the International Money Transfer rate used by the Commonwealth Bank Australia, for the period of the foreign country's financial year.

If we're unable to contact you to get this information, we may ask the relevant authorities in your country for the details. *However, privacy rules in other countries often mean these authorities are unable to give us this information.*

If these income details aren't available, we use the information we have about your income to work out a provisional income. The provisional income is:

- based on the Male Total Average Weekly Earnings (MTAWE) in Australia or
- a figure of \$0 in certain circumstances.

For more information about provisional incomes or MTAWE visit humanservices.gov.au

Child Support assessments are reviewed regularly to ensure the amount payable reflects the circumstances of both parents. It's important that you provide us with your current income information as soon as possible, otherwise your Child Support assessment may not be accurate and we may not be able to backdate any changes to the assessment.

When we calculate the Child Support amount **for the parent in Australia** we use:

- their taxable income as assessed by the Australian Tax Office (ATO) for the most recently ended Australian financial year before your application was lodged
- the total Centrelink benefits they received in that financial year, or
- a combination of both.

If they haven't lodged a recent tax return, and we can't work out their income from other information, we use a provisional income to assess the Child Support. The provisional income is worked out by indexing the most recent taxable income assessed by the ATO, in line with wages growth. If their most recent ATO assessed income is from the last two years, we'll use this figure. More information about provisional income is available at humanservices.gov.au.

What you can do if you don't agree

We are unable to make any changes to your overseas entitlement unless advised by the overseas authority. You must speak to the overseas authority that determined the amount to discuss any changes.

If you registered for an Australian assessment

Call us on + 61 131 272* or + 61 6216 0864* if you don't agree your assessment is accurate (dial your country's international dial code first). We'll discuss the details of your case to make sure the information we used is correct. If you don't agree with our decision you may have the right to have it reconsidered. Call us to talk about the options available to you, and we can explain the objections process.

If you believe your Child Support assessment doesn't reflect your special circumstances, or those of your children's or the other parent's, you may be able to apply for a change of assessment. Your circumstances must fall within one of a number of reasons to seek a change. Just being unhappy with your assessment is not a reason to apply.

Go to humanservices.gov.au/reviewsandappeals for more information about objections and the change of assessment process.

Nominating a representative

You can nominate another person or organisation to work with us on your behalf. Your representative will be able to make enquiries and provide information on your behalf, but they won't be able to sign documents and negotiate for you. To nominate a representative, fill out the *Representative Authority* form available at humanservices.gov.au and send or fax it to us.

How we collect payments

When we register your case, we'll try to contact the parent in Australia to talk about their obligations and ask them for voluntary payments. We usually allow one to two months for them to do this.

If you're entitled to overdue payments, we will also discuss repayment of these amounts with the parent in Australia. While we encourage them to pay overdue amounts in full, this isn't always possible. We work with them to make a sustainable and consistent payment arrangement for their financial circumstances. The arrangement can't be discussed with you for privacy reasons.

Enrol now for Child Support Online Services

Child Support Online Services (currently known as CSAonline) is a quick, easy and secure way to do your Child Support business where and when it suits you. Enrol now to view and update your personal details and send us secure messages (including attachments). Visit humanservices.gov.au/csaonline to learn more.

How you'll receive payments

Only money collected from the other parent will be sent to you. We can't pay Child Support in advance. After collection, the Child Support is disbursed once a month. All payments collected in the relevant month are sent as one payment the next month. For example, money we receive in July will be sent in mid-August.

If the overseas authority is acting on your behalf, we may make the payments to that authority. They'll determine how payments should be made to you. Contact the overseas authority for more information about payments.

If payments are to be made directly to you, we can issue payments:

- electronically into an existing Australian bank account or
- by posting you an international draft (cheque) in your own currency (or US dollars - not \$AUD) to the address we have on our system. It's important to keep your contact details up-to-date.

If payments are sent to you by cheque, there can be delays of up to eight weeks from the time the parent in Australia makes the payment. We can't send payments to you until the amount paid by the parent in Australia reaches AUD\$50.00. We can't issue funds directly to an overseas bank account.

What we can do if the parent in Australia doesn't pay

If the parent in Australia refuses to make voluntary payments, fails to meet their commitments or can't be contacted, we can use a range of administrative powers to collect the Child Support for your children. These can include:

- compulsory enforced salary deductions
- deductions from bank accounts
- Australian tax refund intercepts.

We can't:

- suspend driver's licenses
- seize property unless the matter is taken to court—and only then in very rare circumstances, or
- imprison parents who don't pay.

If we have taken all reasonable steps to collect payments and still can't do so, we may not be able to pursue further action unless new information becomes available. We'll contact you to ask if you have any new information that might help us collect. We'll also notify you in writing of any decisions we make.

If the paying parent leaves Australia

If the paying parent leaves Australia, we will assess whether they're still an Australian resident for tax purposes. We will end your Child Support case if they're no longer a resident. We'll contact you to discuss any outstanding amounts and what should happen to them.

Has something changed?

Keep your details up-to-date to by telling us as soon as possible if your circumstances change.

Support tools

We have a range of publications and products to help you understand the Child Support Scheme and to assist you and your children after family separation. They're available free of charge from humanservices.gov.au/order or call **1800 040 972***.

Support Services

There may be support services available in the country you're living in to help with separation issues. Search the internet to find local services near you or talk to a health professional.

Ask your local authority for information about support services in your area.

Your privacy

We collect information about you and your family for Child Support purposes. We understand that some information is sensitive, and we place great importance on protecting your privacy. For more information, see the *Privacy* factsheet available at humanservices.gov.au/privacy

Contact us

- If you have a Child Support Online Services account (currently known as CSAonline), you can send us a secure message with an attachment. Visit humanservices.gov.au/csaonline
- Visit our website humanservices.gov.au/contact
- Call + **61 131 272***† or + **61 3 6216 0864***† during business hours (8.30 am—4.45 pm AEST Monday to Friday). To call us from outside Australia, you'll need to dial your country's international dialing code first. If you're unsure of the code for your region, contact your local telephone provider.
- Ask your representative to assist.

*Call charges may apply.

† Please note your call may be recorded.

Do you need interpreting help?

If you don't speak English and need help, ring the Telephone Interpreting Service on **131 450**.